

PROCES - VERBAL

de l'assemblée de paroisse du jeudi 25 avril 2024, 20h00

à la salle de paroisse de Morat

Présent

Présidence

Pierre-Yves Gross, président de la paroisse

Procès-verbal

Zita Schroeter, administratrice

Personnes présentes

29 personnes selon la liste de présence¹

Ayant droit

27 personnes dont 23 personnes pour les comptes

Non ayant droit

2 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président de la paroisse, Pierre-Yves Gross, salue les personnes présentes. Il informe que l'assemblée se déroulera en deux langues. Il salue tout particulièrement l'abbé André et le remercie d'avoir écourté ses vacances pour pouvoir être présent à cette assemblée. Il salue également Thomas Perler et Anicet Nyandwi ainsi que les anciens présidents de paroisse présents et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Pierre-Yves Gross donne ensuite la parole à l'abbé André pour la prière.

Après la prière, Pierre-Yves Gross annonce les noms des 11 personnes qui se sont excusées pour l'assemblée².

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement du 1er février 2003 sur les paroisses (RP) :

- dans l'INFO paroissial n° 4 (avril)
- par voie d'affichage public
- sur le site de la paroisse, www.paroisse-morat.ch
- par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 14 du 5 avril 2024

L'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2023 ont été publiés sur le site web de la paroisse et pouvaient être obtenus auprès de l'administration paroissiale. Les comptes annuels 2023 pouvaient également être obtenus auprès de l'administration paroissiale.

Questions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Les deux points de l'ordre du jour sont uniquement de nature informative et ne comportent pas de vote.

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 29 novembre 2023
2. Comptes annuels 2023 et rapport de la commission financière
3. Planification des investissements
4. Election complémentaire au conseil paroissial
5. Election complémentaire du délégué/de la déléguée à l'assemblée de la CCC
6. Rapport annuel du président de paroisse Pierre-Yves Gross
7. Rapport annuel de l'équipe pastorale
8. Divers

¹ Annexe 1, liste de présence, partie intégrante du procès-verbal

² Annexe 2, liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

Questions/remarques

Aucune.

Décision

Les participants à l'assemblée approuvent l'ajout à l'ordre du jour.

Pierre-Yves Gross déclare ouverte l'assemblée de paroisse.

D Scrutateurs

Pierre-Yves Gross propose Dominik Hasler et Anicet Nyandwi comme scrutateurs. Les personnes proposées acceptent la tâche et sont élues par l'assemblée.

II Débats**1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 29 novembre 2023**

Le procès-verbal a été mis à disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'assemblée, pour consultation conformément aux prescriptions et n'est donc plus lu (art. 24 al. 2 let. a et c RP).

Questions/remarques

Jeannette Lerf demande si, par son approbation éventuelle du pv, elle approuve également les thèmes traités dans le procès-verbal.

Pierre-Yves Gross répond qu'elle est ainsi seulement d'accord pour que le procès-verbal reflète correctement ce qui a été dit lors de l'assemblée.

Propositions

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal du 29 novembre 2023.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Comptes annuels 2023 et rapport de la commission financière**Comptes annuels 2023**

Pierre-Yves Gross passe le relais à Hermine Mottini, conseillère paroissiale, pour les explications sur les comptes 2023. Les comptes³ sont disponibles sur les tables. Hermine Mottini explique les principaux chiffres clés des comptes à l'aide d'une présentation⁴. Les comptes annuels 2023 se clôturent avec un excédent de dépenses de CHF 59'761.60.

Questions/remarques

Aucune.

Hermine Mottini donne la parole à Walter Dürr, président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

Nik Bürge lit le rapport des réviseurs⁵ en allemand et Walter Dürr en français. Les réviseurs recommandent l'acceptation des comptes annuels 2023 par l'assemblée de paroisse.

Questions/remarques

Véronique El-Khoury s'enquiert de la signification de "KEK".

PYG et ZS répondent que la kkK (all.) ou CEC (fr., prononcé "KEK") est l'Eglise cantonale. Celle-ci facture des contributions à la paroisse pour les tâches supra-paroissiales qu'elle assume.

[[Kantonale kirchliche Körperschaft](#) kkK / [Corporation ecclésiastique catholique](#) CEC]

³ Annexe 3, comptes annuels 2023, partie intégrante du procès-verbal

⁴ Annexe 4, présentation Powerpoint des comptes annuels, partie intégrante du procès-verbal

⁵ Annexe 5.a, rapport des réviseurs en langue allemande, Annexe 5.b, rapport des réviseurs en langue française, éléments du procès-verbal

Proposition

Hermine Mottini soumet à l'assemblée la proposition d'accepter les comptes 2023 tels que présentés et expliqués par le conseil de paroisse.

Décision

L'assemblée accepte les comptes 2023 à l'unanimité. Les conseillers présents n'ont pas le droit de vote et ne votent donc pas (art. 19 al. 3 RP).

Pierre-Yves Gross remercie les participants à l'assemblée pour leur confiance et donne la parole à Alexa Dürig, qui s'occupe du dicastère *Immeubles*.

3. Planification des investissements

Alexa Dürig informe dans un premier temps sur les investissements prévus pour l'année 2024 et qui ont déjà été réalisés :

- La peinture des enfants sur le mur devant la salle paroissiale a été enlevée, car une peinture claire permet de faire entrer plus de lumière dans la salle et parce que la peinture s'effritait, différentes qualités de peinture ayant été utilisées pour le tableau.
- Le crépi des toilettes du rez-de-chaussée de la cure a été refait.
- Les murs de la salle sous la cure ont été repeints et les boiseries ont été réparées. La salle a ainsi retrouvé un bel aspect.

D'autres investissements prévus pour l'année en cours sont encore en suspens :

- Les volets de la maison des sœurs, dont la peinture s'est malheureusement déjà fortement effritée après la rénovation de 2019, n'ont pas encore été restaurés à nouveau, car l'offre s'est avérée deux fois plus chère que l'estimation pour le budget. L'investissement est donc reporté et fera l'objet d'une nouvelle demande dans le budget 2025.

Une brève discussion s'engage sur ce point :

Véronique El-Khoury demande si la paroisse est obligée de continuer à garder ces volets en bois ou s'ils peuvent être remplacés par des volets plus faciles à entretenir.

Alexa Dürig répond que ce n'est pas possible pour des raisons de protection du patrimoine. Il n'est même pas possible d'utiliser un autre type de peinture, il faut que ce soit de la peinture à l'huile.

Véronique El-Khoury demande ensuite s'il n'y a pas d'organisation qui soutient ces investissements.

Pierre-Yves Gross répond que ce n'est malheureusement pas le cas. Les offices font de très nombreuses prescriptions, mais lorsqu'il s'agit des coûts de mise en œuvre, il ne faut souvent pas s'attendre à un soutien.

Arianna Mariano demande quelle est la raison pour laquelle les volets sont déjà en si mauvais état si peu de temps après la rénovation.

Alexa Dürig répond que la restauration des volets n'a malheureusement pas été faite correctement. La peinture a été appliquée au pistolet sans apprêter les volets au préalable.

Daniel Gumy demande s'il n'y a pas de garantie pour cela.

Pierre-Yves Gross répond qu'aucune garantie ne peut être invoquée dans ce cas.

- Le nettoyage intérieur de l'église aura lieu en août. L'église sera donc fermée pendant tout le mois d'août. Les cultes seront célébrés dans la salle paroissiale, l'équipe pastorale donnera encore des informations à ce sujet.
- Concernant la nouvelle disposition des bancs, Alexa Dürig explique qu'il était prévu de combiner le nettoyage de l'église avec le changement des bancs. La nouvelle disposition ressemblerait sans doute à ce qu'elle était auparavant, afin de perdre le moins de places possible.

Jeannette Lurf s'enquiert de l'utilité de l'allée centrale. L'allée centrale a été abandonnée dans les années 1970, car l'idée était que les personnes qui célèbrent le culte forment une communauté qui se rassemble autour de l'autel. Cela devait également permettre d'abolir la séparation entre un "côté hommes" et un "côté femmes". Elle ne voit donc pas l'intérêt de réintroduire cette allée centrale.

Alexa Dürig répond que les bancs continus donnent une impression très repoussante lorsqu'on entre dans l'église.

Hermine Mottini ajoute que l'intention du Concile Vatican II était de célébrer les services religieux en tant que communauté, mais elle pense que cette intention a échoué parce que les gens sont tous assis sur les bancs les plus éloignés.

Jeannette Lerf déclare à ce sujet qu'il y a 40 ans, de nombreuses réflexions ont été prises en compte lorsqu'ils ont décidé de la disposition des banques.

Stéphane Gumy dit qu'à son avis, le fait que les personnes qui célèbrent la messe entrent dans l'allée centrale des deux côtés et reçoivent la communion à l'avant, au centre, est quelque chose de beau.

Jeannette Lerf souhaite savoir si les bancs actuels seront utilisés ou si de nouveaux bancs ou même des chaises sont prévus.

Alexa Dürig dit que les bancs actuels seront utilisés et demande si ce serait une idée d'organiser maintenant un vote consultatif auprès des personnes présentes, afin de savoir combien d'entre elles sont plutôt pour ou plutôt contre une allée centrale.

Elle est en tout cas heureuse que Jeannette Lerf ait abordé le sujet.

Elle ajoute que l'allée centrale ne sera plus aussi large qu'avant. Alors qu'elle mesurait 2,5 mètres de large auparavant, la nouvelle allée centrale ne ferait que 1,6 mètre de large.

Elisabeth Stocker dit qu'elle se rallie à l'avis de Jeannette Lerf.

Pierre-Yves Gross prend la parole et souligne que le conseil paroissial ne pense pas du tout que les personnes impliquées à l'époque dans la transformation de l'église n'ont pas réfléchi. Il pense qu'aujourd'hui, même s'il y a une allée centrale dans une église, les femmes et les hommes ne sont plus séparés et que les nouvelles églises et celles qui sont rénovées sont toujours construites avec une allée centrale. Le conseil paroissial ne veut toutefois pas imposer quelque chose aux paroissiens ou prendre une décision sans connaître l'avis des membres de la paroisse. Le conseil attend depuis longtemps l'avis de l'équipe pastorale ou des groupes pastoraux sur cette question.

Verena Fellmann demande s'il reste assez de temps pour mener à bien le processus de décision d'ici le mois d'août et pourquoi on ne pourrait pas repousser le nettoyage d'un an pour avoir plus de temps pour la prise de décision.

Pierre-Yves Gross répond qu'avec l'entreprise engagée, ce serait très compliqué. Ils ont de très nombreuses demandes de rendez-vous et chaque paroisse souhaite effectuer le nettoyage de l'église à des moments plus calmes de l'année. La paroisse a eu la chance de pouvoir réserver l'entreprise pour la période de "creux estival" et il serait dommage de renoncer à cette date.

Alexa Dürig ajoute qu'il s'agit de la même entreprise qui a déjà nettoyé l'entreprise en 2004 et que nous bénéficions en outre d'un prix assez avantageux.

Jeannette Lerf avance un autre argument contre une allée centrale, à savoir qu'il est également plus agréable pour le prêtre à l'autel d'avoir les gens devant lui plutôt que de regarder une allée centrale vide.

Stéphane Gumy avance comme contre-argument que l'absence d'allée centrale pose problème lors des mariages, une belle entrée par l'allée centrale est également un élément très fort lors des cérémonies de première communion, de confirmation et d'enterrement.

Véronique El-Khoury se rallie à cet argument et raconte qu'elle a déjà vécu un enterrement où la famille du défunt voulait porter elle-même le cercueil à l'église, ce qui était très compliqué à cause de l'absence d'allée centrale.

Le père Anicet fait remarquer qu'il serait également plus facile, par exemple lors de la première communion ou de la messe des familles, de déplacer un groupe d'enfants dans l'église. Sans allée centrale, c'est souvent plus difficile et cela prend plus de temps.

Vendredi dernier, Thomas Perler a célébré des funérailles à Gurmels, ce qui est plus facile avec une allée centrale et qui manque à Morat. Il fait remarquer que l'église paroissiale de Morat a été construite comme une église de chemin, mais que ce chemin vers l'autel manque à Morat. Cela ne l'a jamais dérangé d'avoir l'allée centrale devant lui, mais il y a bien sûr de bonnes raisons pour les deux solutions.

Elisabeth Peham trouve la solution actuelle très cohérente, elle l'aime telle qu'elle est. Elle se demande s'il n'y aurait pas une nouvelle troisième solution, adaptée à notre époque.

Alexander Schroeter propose de faire un événement paroissial ciblé sur ce thème, avec deux conférences suivies d'une discussion, afin d'approfondir le sujet avec toutes les personnes intéressées.

Pierre-Yves Gross demande aux personnes présentes ce qu'elles pensent de cette proposition. Il pense que même après une telle manifestation, tout le monde ne sera pas satisfait de la solution, mais qu'il est important de discuter du sujet.

Suso Bühlmann soutient la proposition d'Alexander Schroeter et suggère que le sujet puisse également être repris dans le bulletin paroissial. Si une bonne discussion a lieu, on arrive peut-être à de bonnes opinions, mais plaire à tout le monde ne devrait pas être possible.

Dominik Hasler demande si la protection des monuments, qui a son mot à dire sur les volets, ne voudrait pas peut-être aussi avoir son mot à dire sur la disposition des bancs ? Il pense qu'il existe aussi une commission des biens culturels de l'évêché, qui a éventuellement son mot à dire. Il connaît un cas dans un autre diocèse où un curé a eu des problèmes parce qu'il voulait retirer les bancs de l'église.

Pierre-Yves Gross dit que tout cela sera clarifié et qu'une manifestation sera ensuite organisée sur le thème des bancs d'église.

Daniel Gummy demande si la paroisse peut décider elle-même de la chaire et si celle-ci sera incluse dans le projet.

Pierre-Yves Gross répond qu'il y a une réponse à cette question, à savoir que la chaire reste. Il suggère avec un clin d'œil qu'on pourrait la réutiliser ☺ .

- Au sujet du raccordement des immeubles de la paroisse au réseau de chauffage à distance, Alexa Dürig informe qu'une entreprise a été mandatée pour s'occuper des clarifications préalables et des préparatifs nécessaires au raccordement et que tout est en bonne voie. IB-Murten est motivé pour tout mettre en œuvre afin que la paroisse puisse chauffer au chauffage à distance en hiver 2025/2026.
- Alexa Dürig s'est renseignée auprès d'Urs Höchner, membre du conseil de fondation du home pour enfants Heimelig, sur l'état d'avancement du projet. Lors de l'assemblée paroissiale du 29 novembre 2018, il y a donc maintenant 5 ans et demi, il avait été décidé de céder à la fondation Heimelig une partie du terrain de Chiètres en droit de superficie, mais rien n'a encore été fait depuis. Selon les informations d'Urs Höchner, il y a eu des problèmes avec différents offices et le chemin devrait être encore assez long jusqu'au début des travaux (estimés à deux ans). Comme la fondation ne doit payer des rentes de droit de superficie qu'une fois l'inscription au registre foncier effectuée, la paroisse continue à ne pas recevoir de rentes de droit de superficie.

Questions/remarques

Aucune

4. Election complémentaire au conseil paroissial

Pierre-Yves Gross informe que suite à la démission pour raisons personnelles de Jessica Lichtsteiner, une élection complémentaire pour le siège vacant du conseil de paroisse a été nécessaire. Lors de l'organisation de l'élection complémentaire, la paroisse est tenue de respecter les procédures et les délais prescrits par la CEC. Si, jusqu'à l'expiration du délai pour le dépôt des listes de candidats, il y a autant de candidats que de sièges vacants à pourvoir, les candidats peuvent être déclarés "élus tacitement" par le conseil de paroisse.

En fait, il n'y avait qu'une seule candidature pour le siège vacant. Stéphane Gummy s'est heureusement mis à disposition pour le poste. Stéphane Gummy était déjà engagé dans la paroisse en tant que lecteur lors des messes francophones. Pierre-Yves Gross remercie chaleureusement Stéphane Gummy pour son acceptation de l'élection et son engagement pour la paroisse. Les participants à l'assemblée confirment ces remerciements par des applaudissements spontanés.

Stéphane Gummy se présente lui-même brièvement à l'assemblée : Il a 55 ans, a grandi à Fribourg et vit depuis 2009 à Morat. Il est marié à Manuela Blatter, avec qui il a trois filles et en plus il a deux fils issus d'un précédent mariage. Comme on lui pose souvent la question, il précise également qu'il n'a aucun lien de parenté avec Daniel et Antoinette Gummy. Il se réjouit de travailler pour la paroisse et les paroissiens.

5. Election complémentaire du délégué/de la déléguée à l'assemblée de la CEC

Pierre-Yves Gross dit que ceux qui ont participé à l'assemblée paroissiale du printemps dernier se souviennent peut-être que Bernadette Wohlhauser de Gurmels y a été réélue comme déléguée de l'unité pastorale St. Urban (donc des deux paroisses de Morat et Gurmels) à l'assemblée de la CEC (= parlement de l'Eglise cantonale). Madame Wohlhauser avait déjà représenté l'unité pastorale au sein du parlement ecclésiastique lors de la législature de 2013 - 2018. Malheureusement, Mme Wohlhauser a démissionné en décembre pour des raisons de santé. Les paroisses de Morat et de Gurmels doivent donc élire un nouveau délégué ou une nouvelle déléguée, les deux paroisses devant présenter un candidat.

L'ancien conseiller de paroisse Jacques Moser s'est aimablement proposé comme candidat pour la paroisse de Morat. Pierre-Yves Gross demande s'il y a d'autres candidatures dans l'assemblée, ce qui n'est pas le cas. L'organe électoral est composé des deux conseils paroissiaux complets de Morat et de Gurmels et l'élection aura lieu le 15 mai 2024.

Questions/remarques

Véronique El-Khoury souhaite savoir ce que fait un délégué.

ZS répond que l'assemblée de la CEC est composée d'une quarantaine de représentants des paroisses et d'une vingtaine de représentants des monastères ou autres et que la personne élue est la représentante des paroisses de Morat et de Gurmels au parlement de l'Eglise. Sa tâche principale est de participer aux assemblées et de transmettre les informations de l'assemblée à la paroisse.

6. Rapport annuel du président de paroisse Pierre-Yves Gross

Le président du conseil paroissial Pierre-Yves Gross lit son rapport annuel⁶ en allemand et donne ainsi un aperçu des activités du conseil paroissial et des événements importants survenus dans la paroisse l'année dernière. Dans le cadre de son rapport, il salue également la nouvelle secrétaire de paroisse Sandra Blaser, qui succédera à Jacqueline Brönnimann à partir du 1er mai 2024. Les participants à l'assemblée saluent à leur tour Sandra Blaser par de chaleureux applaudissements. Pierre-Yves Gross renonce à lire également le rapport en français, mais propose de remettre la version française par écrit.

Questions/remarques

Aucune

Proposition

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'approuver le rapport annuel.

Décision

L'assemblée approuve le rapport annuel.

7. Rapport annuel de l'équipe pastorale

Elisabeth Peham présente les activités de l'équipe en 2023 à l'aide d'une présentation PowerPoint⁷.

L'abbé André lit ensuite un texte en guise d'input, "pour nous encourager".

9. Divers

Questions/remarques

Véronique El-Khoury se réfère à une déclaration d'Elisabeth Peham concernant la fréquentation de l'église de Bellechasse et souhaite savoir combien de personnes assistent aux messes à Bellechasse.

Dora Wenger, sacristine à Bellechasse, répond que le week-end dernier, lorsque la Caecilia a chanté, il y avait environ 25 personnes, alors que d'habitude, il y a 10 personnes maximum.

L'abbé André dit que l'idée de célébrer à l'avenir les cultes dans l'église réf. de Môtier est à l'étude.

⁶ Annexe 6.a, rapport annuel du président en langue allemande, Annexe 6.b, rapport annuel du président en langue française, éléments du procès-verbal


⁷ Annexe 7, Rapport annuel de l'équipe pastorale, partie intégrante du procès-verbal

Pierre-Yves Gross remercie toutes les personnes présentes pour leur persévérance et Dora Wenger pour la préparation de l'apéritif et clôt l'assemblée.

L'assemblée se termine à 21h50.

Morat, le 29 avril 2024

Le président



Pierre-Yves Gross
Président de la paroisse

La secrétaire de séance



Zita Schroeter
Administratrice

Remarque : pour consulter les annexes mentionnées dans le pv, veuillez les demander par e-mail à administration@paroisse-morat.ch. Pour les recevoir imprimées par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées numériquement par e-mail.